

Conseil Municipal du 12 décembre 2023

Extrait du registre des délibérations

D 7-3/2023

Foncier

84 bis rue de l'Yser

Vente de la
parcelle A 3060

**Nombre de
conseillers :**

En exercice : 33

Présents : 25

Absent : 0

Excusés-représentés : 8

Votants : 33

Le Maire, soussignée,
certifie que la liste des
délibérations a été
affichée dans les délais
légaux.

L'an deux mil vingt-trois, le douze du mois de décembre à 19h09, le Conseil Municipal, convoqué le 06 décembre 2023, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Elisabeth MASSE, Maire.

Conseillers en exercice

Présents :

Mme Elisabeth MASSE, Maire,

M. EURIN, Mme LAHOUSTE, Mme FARINEAUX, M. LE NEINDRE, Mme SENECHAL, M. HUYLEBROECK (*jusque 20h36*), M. GOVAERT, Mme MARCHAND, M. HARDY, M. LOGIER, Mme DURIEUX, M. LESIEUX, Mme YAP, M. GOSTIJANOVIC, Mme RONCHIADIN, Mme SEGUIN, M. ANDRÉ, M. PARSY, M. GARCIA, Mme DUVAUX, Mme BERTHELOT, M. RICHER, M. MERCIER, Mme BRILLOT, M. RENOUF, Mme LAURENT (*jusque 21h05*).

Absents ayant donné procuration :

M THIBAUT ayant donné procuration à Mme SEGUIN

M HUYLEBROECK ayant donné procuration à Mme le Maire (*à partir de 20h36*)

Mme HENNEBELLE ayant donné procuration à Mme FARINEAUX

M. LEBLANC ayant donné procuration à M LOGIER

Mme GONZALEZ RUIZ ayant donné procuration à M. EURIN

M. CRUCHET ayant donné procuration à Mme SENECHAL

Mme ANDRÉ ayant donné procuration à M. RICHER

Mme LAURENT ayant donné procuration à Mme MARCHAND (*à partir de 21h05*)

Mme Joséphine FARINEAUX a été élue secrétaire de séance

Rapport de Madame Joséphine FARINEAUX :

Le Conseil Municipal a délibéré en sa séance du 17 octobre 2023 afin de permettre la désaffectation et le déclassement de la parcelle A 3060, sise 84 bis rue de l'Yser en vue de sa cession. Il appartient désormais au Conseil Municipal de se prononcer sur la vente de celle-ci.

Vu le code Général des Collectivités, notamment l'article L2241-1 ;

Vu la délibération 5-3/2023 du Conseil Municipal du 17 octobre 2023 constatant la désaffectation et le déclassement de la parcelle A 3060 ;

Considérant que l'avis des domaines a été demandé et que la valeur de la parcelle est estimée à 3000 € ;

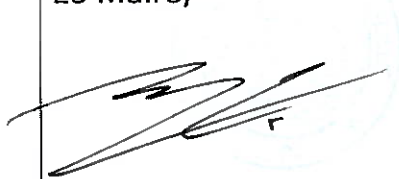
Considérant que la Ville de Saint André souhaite céder la parcelle de 31 m² et que la commune a besoin de ressources extraordinaires pour faire face à certaines dépenses nécessaires.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- APPROUVE la cession de la parcelle aux riverains M. Maxime DESRUMEAUX et Mme Myriam PIETERS, conformément à leur demande en ce sens, pour un montant de 3000 € ;
- DIT QUE les frais d'acte seront pris en charge par les acquéreurs ;
- AUTORISE Madame le Maire à signer les actes authentiques et tout autre document relatif à la présente vente ;
- DIT QUE cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compte de sa publication ou notification.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,



Elisabeth MASSE

Le Secrétaire de séance,



Joséphine FARINEAUX